

M. HUGHES (Victoria): Je puis dire que Son Altesse Royale a approuvé ce projet de résolution.

(La motion est adoptée.)

SUBVENTIONS AUX BASSINS DE RADOUB.

L'hon. GEORGE H. PERLEY propose que la Chambre se forme demain en comité pour délibérer le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier le statut de 1910 relatif aux subventions à accorder aux bassins de radoub et de pourvoir: a) à la construction de bassins de radoub pour des fins maritimes et générales, ne devra pas excéder \$5,000,000, bassins de radoub autres que bassins de radoub flottants de dimensions qui seront prescrites dans le projet de loi qui sera basé sur ce projet de résolution; et b) que la subvention qui sera accordée dans le cas de ces bassins de radoub représentera une somme n'excédant pas 3½ p. 100 du coût de semblable ouvrage, coût qui sera fixé et établi d'après les dispositions du statut de 1910 relatif aux subventions accordées en vue de la construction de semblables bassins de radoub.

M. PERLEY: Son Altesse Royale, mise au courant de ce qui fait l'objet de ce projet de résolution, l'a approuvé.

M. PUGSLEY: Avant que la Chambre n'étudie ce projet de résolution, elle a besoin de connaître les calculs qu'on a faits quant au montant requis pour la construction de ces bassins de radoub, calculs qui ont dû servir à la préparation de ce projet de résolution.

M. LEMIEUX: L'objet de cette résolution embrasse-t-il la construction du bassin de radoub de Québec?

M. BORDEN: Le projet de résolution visant la construction de bassins de radoub dans le pays tout entier, il doit, naturellement, embrasser le bassin de radoub de Québec aussi bien que les autres.

M. LEMIEUX: Si le projet de résolution a trait au bassin de radoub de Québec, j'aimerais, avant que la Chambre en aborde l'examen, que les documents fussent déposés. On se propose, paraît-il, d'établir un bassin de radoub en un endroit qui soulève de graves objections.

M. BORDEN: Je ne sache pas que l'on ait encore choisi d'emplacement pour le bassin de radoub de Québec. Si l'honorable député a des renseignements sur ce point, il est plus avancé que le Gouvernement.

M. LEMIEUX: Fort bien!

M. PELLETIER: Je pourrais couper court à tout ce que publient les journaux au sujet de tel ou tel endroit que l'on aurait

M. PUGSLEY.

choisi comme devant servir d'emplacement au bassin de radoub, en disant qu'il s'agit là d'un point à être décidé par les ingénieurs. Il va sans dire que nous choisirons l'emplacement que les ingénieurs jugeront le plus convenable.

M. LEMIEUX: Le bruit a couru que le bassin de radoub de Québec devait être établi dans le comté que représente le ministre des Postes et non du côté de Lévis, et le ministre sait que les armateurs s'opposent à cela.

M. L'ORATEUR: Toute discussion est interdite en ce moment.

M. LEMIEUX: Je ne fais que répondre à l'observation du ministre des Postes.

(La motion est adoptée.)

DEMANDE DE DOSSIERS.

M. MURPHY: Il y a huit jours passés, le ministre des Postes me disait qu'il déposerait sans retard le dossier dont la Chambre avait ordonné le dépôt le 12 février; mais nous ne l'avons pas encore.

M. PELLETIER: J'en ai déposé un assez bon nombre hier.

M. MURPHY: Mais non celui-là.

M. PELLETIER: La préparation de ces dossiers crée beaucoup de travail aux employés du ministère, et ceux-ci font de leur mieux.

M. MURPHY: Les renseignements demandés sont indiqués dans l'ordre de la Chambre, en date du 12 février, et si le ministre les fournissait demain, je lui en serais obligé.

QUESTION RELATIVE A LA POSTE RURALE.

M. LEMIEUX: Comme la Chambre devra s'occuper ces jours-ci du projet de résolution relatif à la poste rurale, je demanderai au ministre des Postes de vouloir bien déposer, dans le plus bref délai possible, un état des itinéraires établis jusqu'à présent dans les campagnes, et fournir tous les renseignements que je demandais par ma question de l'autre jour, question que j'ai demandé à changer en avis de motion. La session étant fort avancée, on pourrait peut-être difficilement déposer un dossier; c'est pourquoi j'aimerais que le ministre fût muni de toutes ces données-là lorsque le projet de résolution sera mis à l'étude.

M. PELLETIER: Il faudra beaucoup de temps pour les recueillir. Si l'honorable député veut bien accepter l'invitation que je lui fais de venir au ministère, je veillerai à ce qu'il soit renseigné; nous avons un si grand nombre de dossiers à préparer que je ne compte pas pouvoir les déposer